

## DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU PARC AU COMITÉ DES PARTENAIRES - AQTA

L'an deux mille vingt, le **mardi 22 février 2022 à 8h30**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 15 février 2022 s'est réuni sur 2 rue de Saint Tropez - Hôtel du Département, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Paul BARRET	
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

### Absents excusés :

Mme Anne GALLO	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
----------------	----------------------------------

### Procuration :

Mme Anne GALLO donne procuration à M. Simon UZENAT

### Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)  
Mme Morgane DALLIC (responsable du pôle Mer et Littoral)  
Mme Annaëlle MÉZAC (responsable du pôle biodiversité et aménagement)  
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)



Rapport n° 20220222 - 04  
Délibération n°2022-09  
Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion  
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan  
Réunion du mardi 22 février 2022

## DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT COMITÉ DES PARTENAIRES - AQTA

La Communauté de Communes, AQTA est devenue le 1<sup>er</sup> juillet 2021, autorité Organisatrice des Mobilités au niveau local (AOM). Parmi les obligations incombant à une nouvelle AOM locale, la Communauté de Communes doit fixer la composition et les modalités de fonctionnement d'un comité des partenaires qui associe, à minima, des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

Ce comité des partenaires se réunit au moins une fois par an et est consulté avant toute évolution substantielle sur l'offre de mobilité, sur la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers. Il émet un avis simple, mais obligatoire sur les sujets susmentionnés.

Par délibération du 10 décembre dernier, la Communauté de Communes a validé la Création de ce comité de partenaires et propose que le Parc Naturel Régional en fasse partie.

---

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité de :

- **Désigner Ronan LE DÉLÉZIR (titulaire) et Marie-Jo LE BRETON (suppléante)** représentants du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan au Comité de Partenaires d'AQTA.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT